

## **5. CESSATION DU SOUTIEN ACCORDÉ AUX FORCES IRRÉGULIÈRES ET AUX MOUVEMENTS D'INSURRECTION**

Les gouvernements des cinq pays d'Amérique centrale demanderont aux gouvernements régionaux et aux gouvernements extérieurs à la région qui, ouvertement ou secrètement, accordent une aide militaire, logistique, financière (ressources humaines, armes, munitions, équipement) à des forces irrégulières ou à des mouvements d'insurrection ou favorisent leur propagande, de mettre fin à ce genre d'assistance, cette cessation étant un élément indispensable de l'instauration d'une paix stable et durable dans la région. (Est exclue de cette interdiction l'aide destinée à faciliter le rapatriement, la réinstallation ou la réintégration dans un mode de vie normal des personnes qui faisaient auparavant partie desdits groupes ou forces.) Il sera demandé aux forces irrégulières ou groupes d'insurgés en activité en Amérique centrale de renoncer à cette assistance, et ce, dans un authentique esprit latino-américain.

Ces requêtes seront complémentaires de celles établies dans le Document des objectifs et visant l'élimination du trafic d'armes — que ce soit dans la région ou en provenance de l'extérieur — destinées à des personnes, organisations ou groupes qui cherchent à déstabiliser un gouvernement d'Amérique centrale.

## **6. INTERDICTION DE L'UTILISATION D'UN TERRITOIRE DANS LE BUT D'ATTAQUER D'AUTRES ÉTATS**

Les cinq pays signataires du présent document réitèrent leur engagement d'interdire l'utilisation de leur territoire et de ne prêter — ni de permettre que soit prêtée — aucune aide militaire ou logistique aux personnes, organisations ou groupes qui cherchent à déstabiliser un gouvernement d'Amérique centrale.

## **7. NÉGOCIATIONS SUR LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ, DE VÉRIFICATION, AINSI QUE DE CONTRÔLE ET DE LIMITATION DES ARMEMENTS**

Les gouvernements des cinq États d'Amérique centrale, avec la participation du Groupe de Contadora, conformément à son rôle de médiation, négocieront les questions laissées en suspens dans le Projet d'accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale en matière de sécurité, de vérification et de contrôle.

Ces négociations porteront également sur des mesures visant à désarmer les forces irrégulières disposées à respecter les décrets d'amnistie.